

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022

| Nombre de membres en exercice | | |
|--------------------------------------|-------------|------------------|
| Afférents au Conseil syndical | En exercice | Membres présents |
| 40 | 39 | 21 |

| | |
|----------------------------|-------------------|
| Date de convocation | 07/09/2022 |
| Date d'affichage | 07/09/2022 |

| | |
|----------------|---|
| DL22016 | OBJET : Attribution marché n°2022-04 – Conditionnement, collecte et traitement des déchets diffus spécifiques (DDS) hors filière Eco DDS |
|----------------|---|

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le treize septembre, s'est réuni à 17 heures 30 le Comité Syndical du SITOM Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Richard TIBERINO, M. Frédéric TOUZELLIER, M. Julien PLANTIER, Mme Sylvette FAYET, M. Pierre LUCCHINI, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Monique BOISSIERE, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jacques BOLLEGUE, M. Jack DENTEL, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Patrick DE GONZAGA, M. Antoine MARCOS,
Cté Com. Petite Camargue : M. Didier LEBOIS, M. Jean-Paul GERAUD, Mme Françoise TURRIBIO suppléante de Mme Martine KUFFER
Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE
Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN
Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Juan MARTINEZ, M. David RIBES suppléant de M. Jean-Marie GILLES
Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Jean-Christophe GREGOIRE, Mme Pascale VENTURINI, M. Alain DALMAS, M. David-Alexandre ROUX, M. Yoann GILLET, M. Jean-François DURAND COUTELLE, M. Frédéric BEAUME, M. Richard FLANDIN, Mme Claude de GIRARDI, M. Frédéric PASTOR, Mme Christine TOURNIER-BARNIER,
Cté Com. Petite Camargue : Martine KUFFER, Mme Katy GUYOT
Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES
Cté Agglo. Alès Agglomération : M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL, M. Laurent CHAPPELLIER
Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI
Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE

Avait donné procuration :

David-Alexandre ROUX à Julien PLANTIER

Secrétaire de séance : Julien PLANTIER

Monsieur Richard TIBERINO, Président, expose,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.2124-2 du Code de la Commande Publique.

CONSIDERANT qu'une procédure d'appel d'offres ouverte a été lancée pour le « Conditionnement, collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) hors filière EcoDDS »,

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres du 6 septembre 2022 a décidé d'attribuer le marché au candidat dont l'offre est économiquement la plus avantageuse,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché relatif au « Conditionnement, collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) hors filière EcoDDS » avec la Société CHIMIREC SOCODELI – ZI Domitia Sud – 275 Avenue Pierre et Marie Curie 30300 BEUCAIRE.

| GROUPE CHIMIREC | |
|---|---------------------|
| COLLECTE : Coût d'enlèvement "A" | 53 040,00 € |
| TRAITEMENT : Coût de traitement "B" | 86 339,88 € |
| PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES : Coût fourniture Kit amiante "C" | 3 120,00 € |
| COUT TOTAL ou RESULTANT en € HT : A + B + C | 142 499,88 € |

ARTICLE 2 : D'approuver les clauses du marché définies ci-dessus, pour une durée de 27 mois à compter du 1^{er} octobre 2022, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Le marché pourra être reconduit tacitement par période successive de 1 an, la durée maximale du marché ne pourra pas excéder 4 ans et 3 mois.

ARTICLE 3 : Que la dépense afférente à ce marché sera prélevée au Budget Section Fonctionnement - Chapitre 011 - Article 611.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 21 + 1 pouvoir
Abstention : 0
Contre : 0
Approuvée à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20220913-DL22016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation




Le Président du SITOM Sud Gard
Richard TIBERINO

